37752 - Le liquide qui s’échappe en permanence de la femme ne remet pas en cause son jeûne

question

Si un liquide limpide comme l’eau (qui devient blanche une fois sèche) s’échappe de l’une de nous, ses prières et son jeûne restent-ils valides ? Faut-il prendre un bain rituel pour cela ? J’espère que vous m’informerez car ce liquide s’échappe souvent de moi et j’en retrouve les traces dans mes sous-vêtements et il m’arrive de me laver deux ou trois fois par jour pour que mes prières et mon jeûne restent valides.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ce liquide s’échappe fréquemment des femmes, mais il est propre et ne nécessite aucun lavage. Toutefois, il met fin aux ablutions.

Interrogé sur cette question, Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a répondu en ces termes : « D’après mes recherches, il semble que si le liquide sécrété par la femme ne provient pas de la vessie mais de l’utérus, il reste propre. Voilà le jugement à émettre sur la propreté du liquide. Il est propre et ne souille pas (religieusement) ni le corps ni les vêtements. S’agissant du jugement à y porter sous l’angle des ablutions, il ne les rompt pas, mais quand il est permanent, la femme qui en souffre ne doit faire ses ablutions qu’après l’entrée de l’heure de la prière et elle doit prendre ses précautions.

Si le liquide arrête parfois de s’échapper et si cela arrive d’habitude pendant les heures de prière, l’intéressée doit retarder la prière jusqu’à l’arrêt de l’écoulement du liquide, si elle ne craint pas que cela n’arrive après la fin du temps de la prière. Si elle le craint, elle fait ses ablutions et prend des précautions et prie. Il n’y a aucune différence entre la petite et la grande quantité parce que le

tout s’échappe du sexe donc interrompt (les ablutions) quelle qu’en soit la quantité.

Madjmou fatawa ibn Outhaymine, 11/284.

La précaution à prendre consiste à couvrir le sexe par un chiffon ou par du coton ou d’autres choses pour atténuer l’écoulement du liquide et empêcher qu’il se propage sur le corps et les vêtements.

Cela étant, il n’est pas obligatoire de prendre un bain à cause de ce liquide et il n’a pas d’incidence sur le jeûne. Pour ce qui est de la prière, il faut procéder à des ablutions pour chaque prière après l’entrée de son heure, si l’écoulement est permanent.